

## Travail - emploi- formation professionnelle

---

Les missions touchant à titre principal au secteur du travail, de l'emploi, et de la formation professionnelle ont représenté un quart de l'activité de l'IGAS en 2019. Elles recouvrent notamment la promotion de l'emploi, la formation professionnelle des jeunes et des adultes, les droits individuels et collectifs des travailleurs, les conditions de travail, le dialogue social et la négociation collective. Elles concernent donc l'ensemble des actifs, qu'ils soient en emploi ou demandeurs d'emploi, les partenaires sociaux, les entreprises et les nombreux organismes qui interviennent dans ce domaine.

### La rénovation du modèle social

Suite à l'adoption de textes importants en début de quinquennat, concernant notamment la transformation du droit du travail (ordonnances du 22 septembre et décrets du 31 décembre 2017), la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle (loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »), que l'IGAS avait contribué à nourrir en analyses préalables, les années 2018 et 2019 ont permis d'accompagner leur mise en œuvre.

### La réforme de la formation professionnelle

Dans cette phase de mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle, l'IGAS a permis de compléter les analyses sur des sujets importants : par exemple l'adaptation des dispositions de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel aux collectivités d'outre-mer, qui a débouché sur la rédaction d'une ordonnance spécifique ; la détermination des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ; ou encore l'évaluation de la rémunération de fin de formation (R2F) dans le secteur sanitaire, social et médico-social.

Elle est venue directement en appui des administrations compétentes (délégation générale à l'emploi et la formation professionnelle) pour la mise en œuvre de la loi, par exemple pour les procédures de création et agrément des opérateurs de compétences (OPCO).

Enfin, elle a, dans plusieurs domaines qui restaient à explorer, produit des rapports qui nourriront la réflexion des pouvoirs publics, sur la formation obligatoire des 16-18 ans (Passer d'un droit formel à un droit réel – en appui à Sylvie Charrière et Patrick Roger), la formation des travailleurs non-salariés, les freins à la formation des demandeurs d'emploi (avec l'IGF) ou encore la formation des élus locaux (avec l'IGA).

### Le service public de l'emploi et les politiques de l'emploi

L'IGAS a produit, dans le cadre de travaux qu'elle mène régulièrement dans ce domaine, plusieurs évaluations de la gestion des opérateurs de la politique de l'emploi : évaluation du partenariat renforcé entre Pôle emploi et les missions locales, ou encore analyse de l'activité de Centre Inffo.

De manière transversale, l'IGAS a analysé l'utilisation du numérique dans l'accès aux services publics sociaux, le service public de l'emploi ayant été notamment pris en exemple dans les investigations menées.

Sur le fond des politiques, une évaluation de l'expérimentation de lutte contre chômage longue durée a été menée (avec l'IGF), de même qu'une analyse de la politique de lutte contre l'illettrisme (en appui à Christian Janin et Yves Hinnekint).

De manière transversale, l'IGAS a mené, avec d'autres inspections générales, une évaluation de l'efficacité des politiques publiques sur le territoire de la ville de Roubaix, les politiques de l'emploi constituant un aspect important des politiques mises en œuvre.

## Travailleurs handicapés et emploi

Dans la suite des travaux importants menés au cours des deux dernières années, l'IGAS a produit un bilan de la situation des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et tracé un certain nombre de pistes d'évolution (avec l'IGF).

Au premier semestre, elle a également accompagné les partenaires sociaux dans la préparation de leurs négociations relatives aux emplois à conditions d'aptitude particulière.

## Les rapports ‘Travail-Emploi-Formation professionnelle’ mis en ligne <sup>13</sup>

- **Évaluation des services de santé au travail interentreprises (SSTI)**  
Delphine CHAUMEL, Benjamin MAURICE et Jean-Philippe VINQUANT - Avec la participation d’Antoinette ROUSTEAU (stagiaire)  
>[Lire le rapport](#)
- **La formation des élus locaux**  
François SCHECHTER – Conjoint IGA  
>[Lire le rapport](#)  
>[Lire le communiqué ministre](#)
- **Évaluation économique de l’expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée (ETCLD)**  
Florence ALLOT – Conjoint IGF – Avec la collaboration de la Dares  
>[Lire le rapport](#)
- **Les établissements et services d’aide par le travail (ESAT)**  
Bénédicte JACQUEY et Annaïck LAURENT, avec le concours de Chanez LAIDI, assistante de mission Conjoint IGF  
>[Lire le rapport](#)
- **Évaluation du partenariat renforcé entre Pôle emploi et les missions locales**  
Stéphanie FILLION, Thierry LECONTE et Erik RANCE  
>[Lire le rapport](#)
- **La régulation du secteur des voitures de transport avec chauffeur et des taxis**  
Nicolas AMAR, Vincent MAYMIL et Louis-Charles VIOSSAT – Conjoint CGEDD  
>[Lire le rapport](#)  
>[Lire le communiqué ministre](#)

## Les rapports des missions d’appui ‘Travail-Emploi-Formation Professionnelle’ mis en ligne

- **« Formation obligatoire des 16-18 ans : passer d’un droit formel à un droit réel », rapport de Sylvie CHARRIERE, députée de Seine-Saint-Denis, et Patrick ROGER, conseiller municipal de Strasbourg, conseiller délégué de l’Eurométropole et président de la mission locale et de la maison de l’emploi de Strasbourg**  
Remis le 13 janvier 2020 au Premier ministre  
>[Lire le rapport](#)
- **« Mission relative à la lutte contre l’illettrisme », rapport de Christian JANIN et Yves HINNEKINT**  
Remis le 25 novembre 2019 à la ministre du Travail  
>[Lire le rapport](#)

---

<sup>13</sup> Rapports mis en ligne en 2019, ainsi que les rapports mis en ligne en 2020 correspondant à des missions lancées en 2019